

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 12 octobre, le Conseil Municipal de la commune de Coly-Saint-Amand, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à la Mairie dans le bourg de Saint-Amand de Coly, sous la présidence de V. GEOFFROID, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 07 octobre 2021

**PRÉSENTS** : M. BREUIL J-L., M. DEMONEIN J-M., M. GEOFFROID V., Mme ESPIAUT E., M. DELPIT M., M. BARCONNIERE D., Mme DE VIDO M-P., CESSAC J-B., NOUET M. ; MAGNE A-P., M. DELPIT G., Mme RENAUDIE N., Mme LAJUGIE Y, M. VALADE R., M. HAMELIN J.

**EXCUSÉ(E)S**: Mme LASSERRE M., M. BARJOT V., Mme LAJOINIE S., Mme ROULLAND-BERTHELOT S.

Mme ROULLAND-BERTHELOT Sylvie a donné procuration à M. DEMONEIN Jean-Michel ; Mme LAJOINIE Sandra a donné procuration à M. GEOFFROID Vincent.

*Nombre de présents : 15*

*Nombre d'excusés : 04*

*Nombre de procurations : 02*

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **M. BREUIL Jean-Louis** est désigné secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

1/Point travaux

2/Point personnel

3/Calendrier des animations

4/Aménagement du bourg de Coly : dates de visites

5/Demande concernant l'assainissement de Saint-Amand de Coly

6/Installation des ordinateurs en mairie

7/Installation des alarmes anti-intrusion

8/Délibération pour l'instruction des demandes d'urbanisme via le logiciel cart@ds

9/Point des échanges entre le Smd3 et la municipalité.

10/Compte rendu de la réunion du 12 octobre : mairie/ CCVH / région / département, au sujet de la veille foncière dans le bourg de Saint-Amand de Coly

11/Ecocycle/ bâtiment Gardette : mise en route du chauffage

12/courriers et suite à donner

13/Divers

Le Procès verbal du 07/09/2021 envoyé par mail au préalable est approuvé à l'unanimité.

Certains conseillers émettent le souhait de pouvoir faire les futures réunions du Conseil Municipal au séchoir à tabac.

#### **1. Point travaux**

➤ Abbaye

Travaux toujours en cours pour l'absidiole Nord.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'avenant n° 1 proposé par le cabinet Dodeman concernant le lot n°2 charpente/couverture qui ne concerne que l'entreprise Patrimoine Authier et qui a pour objet :

- Travaux de renforcement de charpente
- Balance de travaux sur l'absidiole Nord

Le montant de l'avenant est de 40 447.38€ TTC et porte le montant du marché public à : 150 951.02 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-**VALIDE** l'avenant proposé par le cabinet Dodeman et **AUTORISE** le Maire à le signer

➤ Travaux d'accessibilité :

Les travaux sont presque achevés, il restera à poser la signalétique et le bouton d'appel mairie pour la place de stationnement située devant la mairie.

➤ Travaux cantine :

Le chauffage et la fermeture de la salle de restauration des enfants sont opérationnels. Le Maire rappelle que ce projet faisait partie de l'opération de travaux liés au regroupement scolaire et que le Conseil Municipal avait envisagé de clôturer l'espace récréatif dans le pré jouxtant le bâtiment salle de classe/garderie, le Conseil Municipal devant la hausse du coût des matériaux renonce à inclure ces travaux dans l'opération et les annule pour le moment.

➤ Logements communaux :

- Un T3 dans le bourg de Saint-Amand de Coly en face du pré sur élevé en allant vers le séchoir à tabac.
- Un T4 au vieil hôpital dans le bourg de Saint-Amand de Coly

Annnonce passée sur les réseaux sociaux, à passer dans les journaux et sur les radios.

➤ Mur de soutènement : en cours, fin des travaux dans environ un mois (subvention 25% du Conseil départemental et 10% DETR)

➤ Défense incendie : Les poteaux seront implantés dans le courant du trimestre. L'ATD va faire passer une proposition de convention pour pouvoir procéder à l'implantation des bâches sur des terrains dont la commune n'est pas propriétaire. Il doit y en avoir une à Drouille et une à Vialard (à voir avec Michel Lajugie le Maire de Saint-Geniès)

## **2/ Point personnel**

- L'arrivée de Bruno Harielle et Cédric Delpit est un plus pour la commune, autonomes, ils prennent des décisions judicieuses. Bon investissement de leur part.
- Le passage de CDD à stagiaire s'est bien passé pour Fabrice Delbos.
- Arrêt de travail toujours en cours pour Josiane Ravidat (accident du travail en décembre 2020)
- Le contrat PEC de Louis Flour s'arrêtera en début d'année 2022 comme il a été reconduit pour 6 mois et ne sera pas prolongé. Florent a accompagné Louis visiter une structure qu'il pourrait intégrer au terme de son contrat PEC.
- Délibération du Conseil Municipal pour le renouvellement de l'adhésion au CNAS

## **3/ Calendrier des manifestations**

- Saveurs de l'automne : 23/24 octobre
- Un conte du Lébéro le 13 novembre
- L'œil écoute, escape game : 3 samedis soir
- Marché de Noël le 5 décembre
- Voir si on peut penser à une manifestation autour de la bière à Coly

#### **4/ Aménagement du bourg de Coly**

- Samedi 30 octobre pour démarrer les visites de bourgs réaménagés
- Samedi 20 novembre pour poursuivre les visites.

#### **5/ Demande concernant l'assainissement de Saint-Amand de Coly**

Réunion entre élus de la commission assainissement le 20 octobre 2021 à 18h00 pour prévoir quelle réponse faire à la demande de M. et Mme Renaud.

#### **6/ Installations de nouveaux ordinateurs à la mairie**

Ordinateurs installés. Une réelle différence par rapport aux précédents qui étaient très lents, gros gain de temps dans le traitement des demandes.

#### **7/Installation des alarmes anti-intrusions**

Une demande de subvention avait été effectuée auprès du Conseil Départemental à hauteur de 25%, la somme attribuée est de 5000€ et couvrira les frais.

#### **8/ Délibération pour l'instruction des demandes d'urbanisme via le logiciel cart@ds**

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures en matière d'urbanisme à mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Le Maire rappelle au conseil municipal que le service instructeur de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme instruit les autorisations de droit des sols de la commune. Il utilise le logiciel Cart@ds, mis aussi à disposition de la commune.

Un téléservice dédié à la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme est issu de ce logiciel. L'adresse de connexion est la suivante : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>. Elle sera intégrée sur le site internet de la commune et sera disponible sur le portail citoyen territorial (<https://demarches.dordogne.fr/>) mis à disposition par le département de la Dordogne.

Le Maire propose que ce guichet unique soit le seul autorisé par la commune pour le dépôt numérique des autorisations d'urbanisme.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**-Approuve** le projet : la saisine par voie électronique relative aux autorisations de droit des sols ne sera possible que via le guichet unique : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>.

#### **9/Point des échanges entre le SMD3 et la municipalité**

Il y a actuellement des containers, à la rivière, à la Grave, place de la salle des fêtes, et au lotissement les Costes.

La proposition du SMD3 : réduire à deux points de collecte, un à la rivière (voir zone inondable) et sur la place près de la salle des fêtes. La mairie payerait la moitié des travaux de terrassement. Le projet à inscrire en 2022 au budget s'élèverait à 14 000€ et 10 000€.

#### **10/ Compte rendu de la réunion mairie/CCVH/Région/ département au sujet de la veille foncière dans le bourg de Saint-Amand de Coly**

Il y a une possibilité d'achat dans le bourg de l'hôtel Gardette cadastré ZC 101 et de l'ancien atelier du dinandier cadastré ZC 91 pour environ 240 000€ (environ 60 000€ pour le bâtiment

ZC 91 et environ 180 000€ pour le bâtiment ZC 101) ce qui serait intéressant dans le cadre d'un développement économique.

La commune pourrait être accompagnée à hauteur de 25% par le département, à hauteur de 50 000€ par la CCVH et l'EPF 10%. La région interviendrait pour le réaménagement des bâtiments.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**-Approuve** le projet et autorise le Maire à rechercher des partenaires financiers pour l'achat et la restauration des bâtiments cadastrés ZC 101 et ZC 91 afin qu'ils répondent aux obligations ERP.

Réflexion sur la maison chevalier avec la commission le 6 novembre à 9h30 sur place. Le dossier de l'étude réalisée par l'ATD à l'époque de l'achat sera envoyé par Jean-Michel au préalable.

### **11/Ecocycle/ bâtiment Gardette : mise en route du chauffage**

Mise en route du chauffage par la commune avec révision de la chaudière.

Remplissage de la cuve à fioul par l'association.

Proposition de convention d'engagement par ecocycle entre la commune et l'association.

Le Maire procède à la lecture du projet de convention. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour la signature de la convention.

### **12/courriers et suite à donner**

- Commission communication : vendredi 29 octobre à 18h00
- Lecture de la réponse aux courriers de M. Charbonnier
- Réunion au fil du temps : il faut recenser les lieux à mettre en valeur à Coly afin que l'association au fil du temps puisse faire une proposition. Jean-Michel, Jean-Baptiste et Jean-Louis se proposent.
- Bilan démarrage de l'activité du Multiple Rural.

L'ordre du jour étant épuisé, séance est levée à 23h08

## **OBSERVATIONS**

### **Signatures du Conseil Municipal**

Le Maire,

V. GEOFFROID